



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Office franco-allemand pour la jeunesse

Question écrite n° 41958

Texte de la question

M. Laurent Fabius s'étonne que pour la première fois depuis la création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) en 1963 par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, la représentation des associations soit fortement minorée et que le pluralisme parlementaire ne soit pas respecté, les trois députés désignés au conseil d'administration étant tous des parlementaires membres du même groupe. Malgré l'alternance politique, tous les gouvernements avaient jusqu'à présent respecté la diversité de la composition du conseil d'administration de cet office, car la relation franco-allemande n'est pas l'affaire d'un seul parti, mais celle de l'ensemble de nos peuples. Il demande donc à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports de bien vouloir lui expliquer les raisons de ces choix et quelles mesures il entend prendre pour faire regner un plus grand pluralisme au sein du conseil d'administration de l'OFAJ.

Texte de la réponse

Le conseil d'administration de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) compte, pour la partie française, 30 membres (15 titulaires ; 15 suppléants) nommés pour une durée de trois ans ; conformément au statut de l'Office, 12 d'entre eux sont choisis parmi les administrations publiques, tandis que 18 autres administrateurs sont choisis parmi les personnalités qualifiées, les représentants de collectivités locales ou régionales, les dirigeants d'organisations de jeunesse et les autres secteurs concernés par les activités de l'Office. La désignation des nouveaux administrateurs a répondu à trois principes : renforcer la présence de représentants du monde politique, ouvrir le conseil d'administration à de nouveaux représentants du monde socio-professionnel, diversifier la représentation du monde associatif. En désignant comme titulaires, un député européen, un parlementaire, un vice-président de conseil régional et le maire-adjoint d'une grande ville, le ministre délégué à la jeunesse et aux sports a souhaité voir tous les échelons de la représentation politique, du niveau local au niveau européen, réunis au sein du conseil d'administration de l'Office. Au-delà de leur appartenance à un parti politique, ces nouveaux administrateurs ont été choisis pour leur connaissance de la coopération franco-allemande et leur soutien aux projets réalisés dans ce cadre. Pour ses nominations, le ministre s'est également attaché à développer la dimension socio-économique du conseil d'administration ; la présence de représentants de l'assemblée permanente des chambres de métiers, du Conseil national du patronat français et de la chambre de commerce franco-allemande devrait contribuer à faciliter la mise en place de programmes nouveaux dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et faire de ce secteur un axe privilégié de l'intervention de l'OFAJ. La mise en œuvre de ces nouvelles désignations a eu pour effet de ramener le nombre de dirigeants associatifs siégeant au conseil d'administration à six, dont un siège attribué pour la première fois à une fédération de parents d'élèves ; les associations restent cependant le groupe le mieux représenté, aussi bien en nombre qu'en diversité, au sein du conseil. Pour mémoire, les associations constituent, avec les écoles, les premiers partenaires de l'OFAJ notamment dans le secteur socio-culturel. Il convient de rappeler que le conseil d'administration de l'OFAJ, au-delà de son rôle statutaire, est le lieu vers lequel convergent les observations et propositions de tous les acteurs du dialogue franco-allemand dans le domaine de la jeunesse. Le ministre délégué à la jeunesse et aux sports a demandé au secrétaire général de

l'OFAJ de multiplier les reunions thematiques ouvertes a l'ensemble des partenaires de l'Office et egalement d'associer les suppléants, plus que dans le passe, aux travaux du Conseil afin d'encourager l'expression de chacun et de permettre ainsi le pluralisme des approches.

Données clés

Auteur : [M. Fabius Laurent](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41958

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 août 1996, page 4223

Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6766